

Service Pôle 1

Réf N°

Affaire suivie par : Murielle DELDON

Tél : 04.75.66.93.19

Mél : ce.dsden07-p1@ac-grenoble.fr

DSDEN de l'Ardèche

18 place André Malraux

CS10627

07006 PRIVAS CEDEX

Arrêté n°20-2022 du 22 octobre 2022

modifiant la composition de la commission administrative paritaire départementale compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles de l'Ardèche

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D 222-19-3 ;

Vu le décret n° 61-1012 du 7 septembre 1961 modifié définissant le statut particulier des instituteurs en ce qui concerne les conditions d'accompagnement et d'avancement d'échelon et de changement de fonctions ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'article 2 du décret 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté n° 7-2022 du 16 mai 2022 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission administrative paritaire départementale compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles de l'Ardèche ;

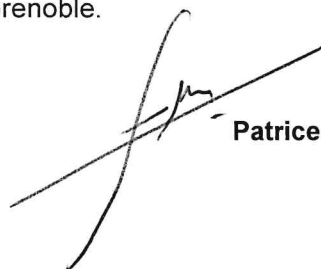
Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 7-2022 du 16 mai 2022 est modifié ainsi qu'il suit :

A l'article 1^{er}, pour la commission administrative paritaire départementale de l'Ardèche, au lieu de 7 sièges, lire : 5 sièges, conformément à l'observation au 1^{er} septembre 2022 des effectifs représentés.

Le reste sans changement.

Article 2 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et sur le portail internet du rectorat de l'académie de Grenoble.


Patrice Gros